

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE
BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de

(Comté provincial)

Municipalité civile de Montreal

(Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX			ÉPOUSE		
2. Nom et prénom	<u>Paradis René</u>		12. Nom et prénom	<u>Phaneuf Lydia</u>	
3. Occupation	<u>peintre</u>		13. Occupation	<u>employée d'une fabrique textile</u>	
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>célibataire</u>		14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>célibataire</u>	
5. Âge	<u>28</u>		15. Âge	<u>26 ans</u>	
6. Religion	<u>Catholique</u>		16. Religion	<u>Catholique</u>	
7. Résidence	<u>161 J. Philippe</u>		17. Résidence	<u>144 S. Augustus</u>	
	(Domicile habituel)			(Domicile habituel)	
8. Lieu de naissance	<u>Etats-Unis</u>		18. Lieu de naissance	<u>P. Q.</u>	
	(Province ou pays)			(Province ou pays)	
9. Lieu de naissance de son père	<u>P. Q.</u>		19. Lieu de naissance de son père	<u>P. Q.</u>	
	(Province ou pays)			(Province ou pays)	
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>		20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>	
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>		21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>	
22. Date du mariage	<u>2</u> (jour)	<u>février</u> (mois)	23. Par licence ou par bans	<u>bans</u>	
		<u>1935</u> (année)			

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église

Saint-Henri

(b) Municipalité civile de

Montreal

(c) Date

2 fév

(jour)

(mois)

1935

(année)

(d) Comté provincial de

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait

Maurice Raymond

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

115850

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.